

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 093-269300315-20240404-CA240404_03-BF



Rapport

Budget Primitif

2024

Conseil d'administration du 4 avril 2024

SOMMAIRE

	Pages
I. Introduction	2
II. Le budget CCAS	3-10
III. Les budgets annexes en M22	
Budget Résidence autonomie Camille BARROY	11-14
Budget Résidence autonomie Ambroise CROIZAT	15-18
Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	19-22
Budget Service de Soins Infirmiers à Domicile	22-26

I-INTRODUCTION

Le budget primitif 2024 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 février 2024.

Au-delà de la poursuite des actions présentées ci-dessus en matière d'aide facultatives, de services et d'activités destinés aux Séniors, plusieurs chantiers sont à conduire en 2024 dont notamment :

- ✓ Un travail préliminaire avec le SAAD et le SSIAD pour la création du service autonomie avec l'aide du Cabinet Futur Antérieur ;
- ✓ La poursuite du déploiement des logiciels informatiques sur l'ensemble des services notamment sur les résidences autonomie et le SSIAD ;
- ✓ La mise en place de la télégestion pour le SSIAD ;
- ✓ Le suivi et la définition d'axes d'amélioration dans le cadre du marché public relatif à la restauration des séniors ;
- ✓ La poursuite du travail avec le Conseil Départemental et le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour la mise ne place du dispositif intégré des séniors et de leurs aidants ;
- ✓ L'instauration du chèque chaleur à destination des locataires de bailleurs publics ;
- ✓ Créer un conseil des aînés ;
- ✓ Développer la visibilité du CCAS.

Réflexions à mener :

- ✓ La finalisation de la convention et de la grille de répartition des travaux entre la ville et le CCAS pour la résidence Camille BARROY et la mise en œuvre des travaux de la ligne à proximité de la structure ;
- ✓ La programmation d'un plan de travaux pour la résidence Ambroise CROIZAT en lien avec le bailleur afin d'améliorer les conditions de chauffage et de fourniture en eau chaude ;
- ✓ La mise en place d'un partenariat et d'actions à destination des séniors pour lutter contre l'isolement, piloté par la coordination gérontologique, en lien l'association des petits frères de pauvres.

Le rapport budgétaire ci-dessous présente l'ensemble des crédits prévus au budget primitif 2024, aussi bien en dépenses qu'en recettes.



II-LE BUDGET PRINCIPAL CCAS

Le budget primitif 2024 du CCAS s'élève, toutes sections confondues, à **6 479 140 euros** contre 6 742 435,62 euros au budget primitif 2023, ce qui représente une **diminution de 3,91%** à périmètre constant suite au transfert Ville vers le CCAS des charges de personnel et de l'activité concernant la restauration des séniors au 1er janvier 2023.

Les prévisions budgétaires par section

Sections	Pour mémoire : BP 2023	BP 2024
Exploitation	6 594 934,00 €	6 349 555,00 €
Dont résultat n-1 à l'article 002	21 014,76 €* <i>(en rouge)</i>	316 024,13 €* <i>(en rouge)</i>
Investissement	147 501,62 €	129 585,0 €
Dont résultat n-1 à l'article 001	124 553,62 €	101 584,03 €
Dont les restes à réaliser n-1	8 694,50 €	5 037,62 €

*Déficit

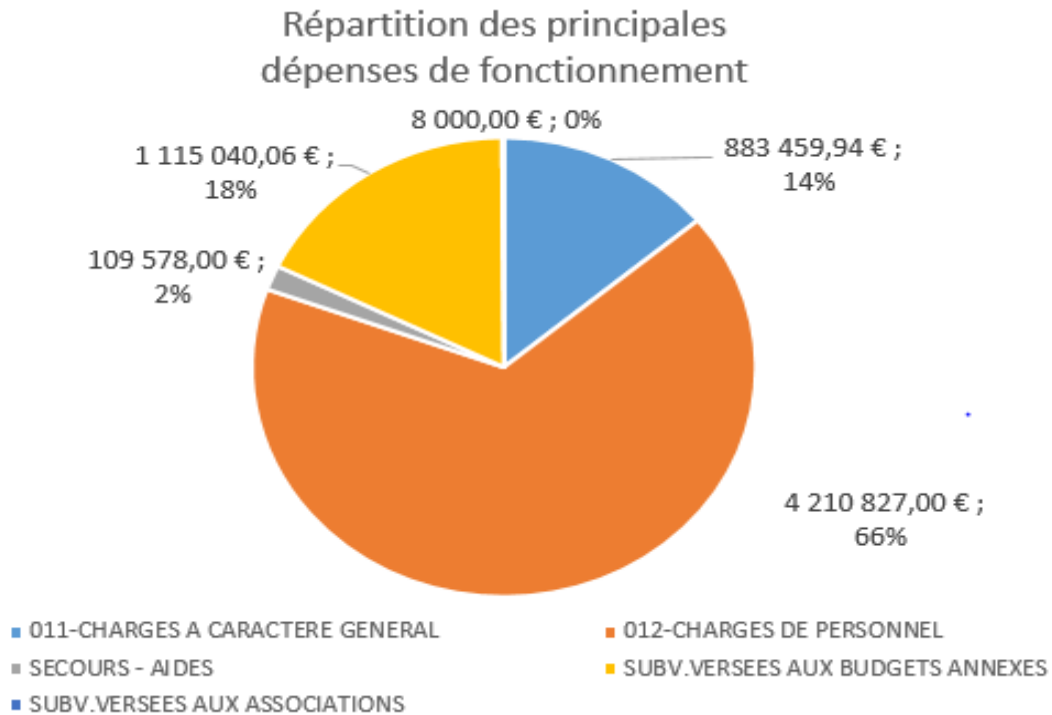
SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses de fonctionnement

Il convient de noter que le **résultat 2023 est excédentaire d'un montant de 316 024,13 euros** soit 5,69 % de la section de fonctionnement au chapitre 002.

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		6 594 934,00 €	6 349 555,00 €	-3,72%	100%
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		975 051,24 €	883 459,94 €	-9,39%	13,91%
FOURNITURES	60	811 944,00 €	660 878,00 €	-18,61%	10,41%
PRESTATIONS	61	93 820,00 €	134 857,00 €	43,74%	2,12%
AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES	62	68 787,24 €	81 224,94 €	18,08%	1,28%
IMPOTS ET TAXES	63	500,00 €	6 500,00 €	1200,00%	0,10%
012-CHARGES DE PERSONNEL		4 192 038,00 €	4 210 827,00 €	0,45%	66,32%
REMB-MISE A DISPOSITION	62	- €	97 311,00 €		1,53%
CHARGES DE PERSONNEL	63-64	4 192 038,00 €	4 113 516,00 €	-1,87%	64,78%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 378 428,00 €	1 233 168,06 €	-10,54%	19,42%
ADHESION SIPPENCO	655	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,01%
SECOURS - AIDES	651	170 218,00 €	109 578,00 €	-35,62%	1,73%
SUBV. VERSEES AUX BUDGETS ANNEXES	657	1 200 080,00 €	1 115 040,06 €	-7,09%	17,56%
SUBV. VERSEES AUX ASSOCIATIONS	6574	7 580,00 €	8 000,00 €	5,54%	0,13%
PRELEMENT A LA SOURCE - PAS	658	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 402,00 €	100,00 €	-98,44%	0,07%
DEPENSES D'ORDRE		22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%	0,35%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%	0,35%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023	- €	- €		0,00%
REPRISE DU RESULTAT N-1	002	21 014,76 €		-100,00%	0,00%

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3,72% par rapport au budget primitif 2023.



Cette diminution s'explique par la reprise des résultats 2023 par le CCAS et d'un ajustement des dépenses liées à l'activité de la restauration seniors.

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011) : 883 459,94 €**

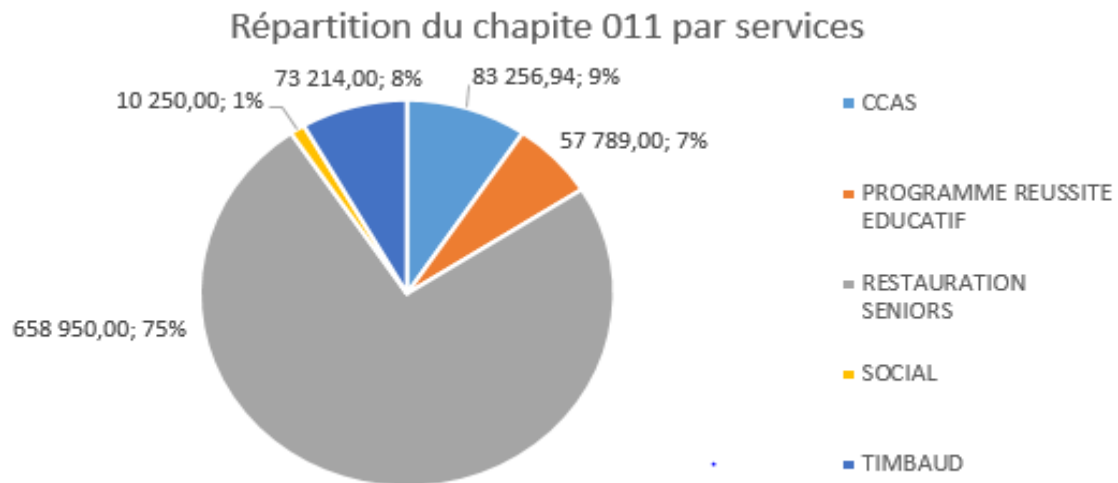
Ce chapitre représente 13,91 % du budget de fonctionnement et est en diminution.

Cette diminution s'explique par :

- un ajustement à la baisse des dépenses du service de restauration de 153 110 €,
- une baisse des dépenses générales d'environ 5 000€

Répartition par services du chapitre 011

SERVICES	MONTANT	%
CCAS	83 256,94	9,42%
PROGRAMME REUSSITE EDUCATIF	57 789,00	6,54%
RESTAURATION SENIORS	658 950,00	74,59%
SOCIAL	10 250,00	1,16%
TIMBAUD	73 214,00	8,29%

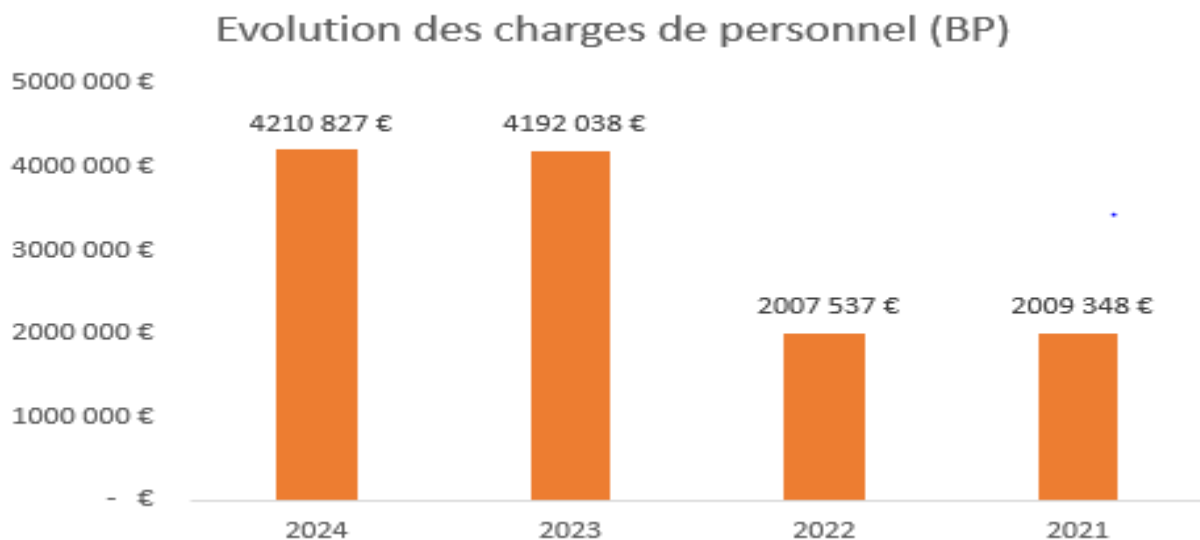


➤ **Charges de personnel (chapitre 012) : 4 210 827,00 €**

Les charges de personnel restent stables suite aux efforts de gestion et elles ne progressent que de 0,45% entre 2023 et 2024.

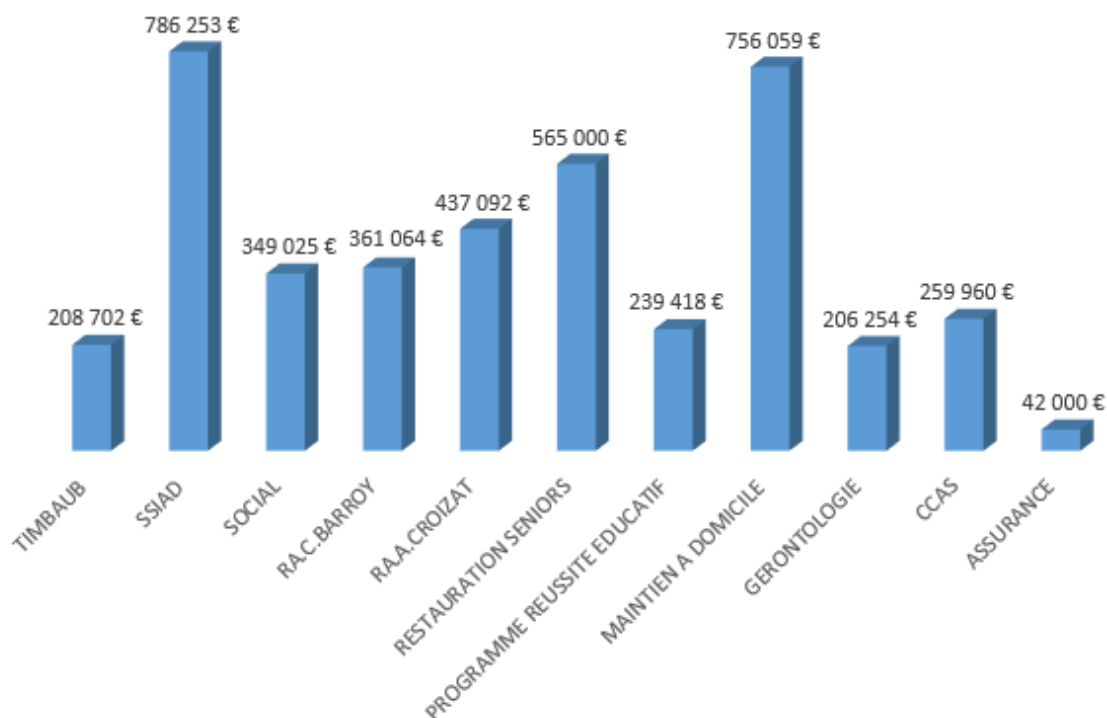
Le CCAS poursuit sa politique de gestion pluriannuelle rigoureuse des effectifs.

Le tableau des effectifs du CCAS affiche 79,24 ETP au 1^{er} janvier 2024.



Répartition du chapitre 012 - BP - par Services				
SERVICES	MONTANT	%	MONTANT	%
TIMBAUB	134 640 €	3,21%	208 702 €	4,96%
SSIAD	884 891 €	21,11%	786 253 €	18,67%
SOCIAL	389 515 €	9,29%	349 025 €	8,29%
RA.C.BARROY	348 916 €	8,32%	361 064 €	8,57%
RA.A.CROIZAT	411 489 €	9,82%	437 092 €	10,38%
RESTAURATION SENIORS	550 000 €	13,12%	565 000 €	13,42%
PROGRAMME REUSSITE EDUCATIF	241 009 €	5,75%	239 418 €	5,69%
MAINTIEN A DOMICILE	791 357 €	18,88%	756 059 €	17,96%
GERONTOLOGIE	171 315 €	4,09%	206 254 €	4,90%
CCAS	249 811 €	5,96%	259 960 €	6,17%
ASSURANCE	19 095 €	0,46%	42 000 €	1,00%

Répartition du chapitre 012 au BP par services



➤ **Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles (chapitre 65 et 67) :**
1 233 268,06 €

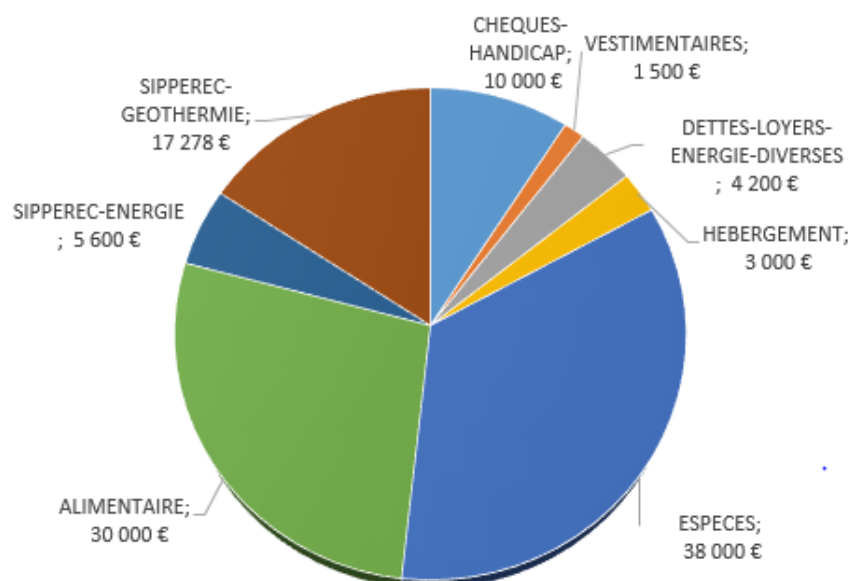
Ces chapitres représentent 19,42 % du budget de fonctionnement, ils regroupent les aides facultatives attribuées aux familles et les subventions versées aux budgets annexes.

La diminution de ces chapitres est de 10,94 % qui s'explique principalement par les variations ci-dessous :

- - 7,09 % des subventions versées aux budgets annexes pour lesquels les résultats repris ne sont plus déficitaires,
- - 35,62 % des secours suite aux aides SIPPEREC-Géothermie accordées en 2023 vers les syndicats de copropriété à hauteur de 60 740 €,
- Il n'y plus de reversement de trop perçu relatif au financement du PRE.

AIDES FACULTATIVES	MONTANT	%
CHEQUES-HANDICAP	10 000 €	9,13%
VESTIMENTAIRES	1 500 €	1,37%
DETTES-LOYERS-ENERGIE-DIVERSES	4 200 €	3,83%
HEBERGEMENT	3 000 €	2,74%
ESPECES	38 000 €	34,68%
ALIMENTAIRE	30 000 €	27,38%
SIPPEREC-ENERGIE	5 600 €	5,11%
SIPPEREC-GEOTHERMIE	17 278 €	15,77%

Répartition des aides facultatives pour 109 578 €



b) Recettes de fonctionnement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		6 594 934,00 €	6 349 555,00 €	-3,72%	100%
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 761 653,00 €	2 561 968,00 €	-7,23%	40,35%
ACTIVITES TIMBAUD	701-70632	20 000,00 €	21 500,00 €	7,50%	0,34%
RESTAURATION SENIORS	7066	305 000,00 €	200 000,00 €	-34,43%	3,15%
REMB-CHARGES-PERSONNEL-CROIZAT	70841	411 489,00 €	437 092,00 €	6,22%	6,88%
REMB-CHARGES-PERSONNEL-BARROY	70841	348 916,00 €	361 064,00 €	3,48%	5,69%
REMB-CHARGES-PERSONNEL-SAAD	70841	791 357,00 €	756 059,00 €	-4,46%	11,91%
REMB-CHARGES-PERSONNEL-SSIAD	70841	884 891,00 €	786 253,00 €	-11,15%	12,38%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		3 833 031,00 €	3 458 810,00 €	-9,76%	54,47%
PARTICIPATION - ETAT - PRE	74718	209 300,00 €	215 121,00 €	2,78%	3,39%
PARTICIPATION DEPARTEMENT - CAFE SENIOR	7473	12 800,00 €	9 000,00 €	-29,69%	0,14%
PARTICIPATION DEPARTEMENT - RSA	7473	363 378,00 €	- €	-100,00%	0,00%
PARTICIPATION - VILLE -	74741	3 094 066,00	3 136 704,00	1,38%	49,40%
PARTICIPATION - VILLE - PRE	74741	69 769,00	71 707,00	2,78%	1,13%
PARTICIPATION - MGP - NDS	74818	-	3 400,00		0,05%
PARTICIPATION - SIPPAREC - ENERGIE	74888	5 700,00 €	5 600,00 €	-1,75%	0,09%
PARTICIPATION - SIPPAREC - GEOTHERMIE	74888	78 018,00 €	17 278,00 €	-77,85%	0,27%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		50,00 €	12 552,87 €	25005,74%	0,20%
REVENUS DES IMMEUBLES	752	- €	12 502,87 €		0,20%
PRELEVEMENT A LA SOURCE - PAS -	7588	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,00%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS		200,00 €	200,00 €	0,00%	0,00%
ANNULATIONS DE MANDATS SUR EX.ANTERIEURS	773	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	778	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
REPRISE DU RESULTAT N-1	002	- €	316 024,13 €		4,98%

➤ **Produits des services (chapitre 70) : 2 561 968,00 €**

Ce chapitre diminue de 7,32 % et s'explique par le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes du SAAD et du SSIAD et de l'ajustement des recettes de la restauration seniors.

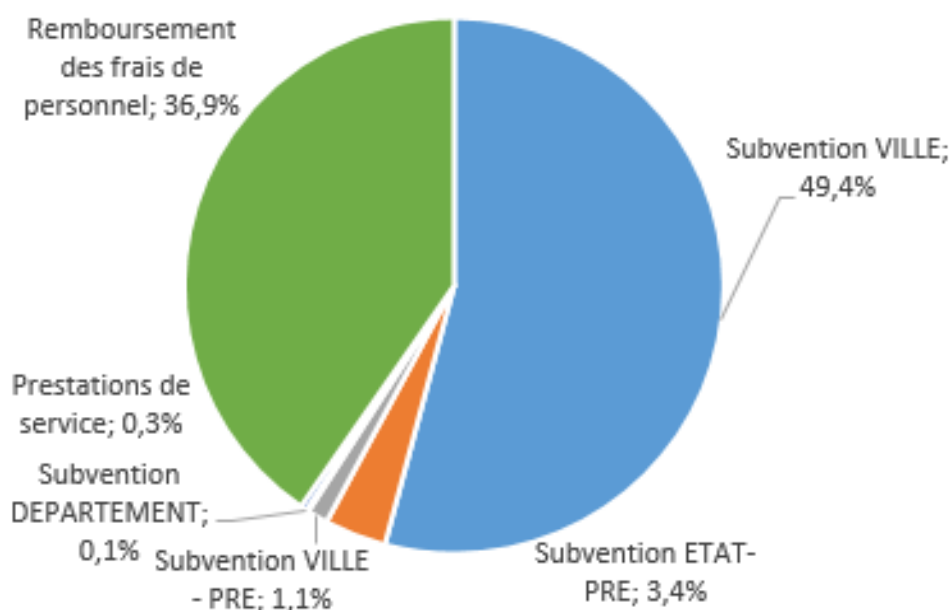
Pour rappel, les tarifs des services et activités du CCAS ont été actés lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 décembre 2023.

➤ **Dotations et participations (chapitre 74) : 3 458 810,00 €**

Ce chapitre est en diminution de 9,76 % et s'explique principalement par la fermeture du service insertion dont le financement du département inscrit au BP 2023 était de 363 378 € et notamment par :

- La diminution de la subvention du Sipperec affichée dans le cadre de la Géothermie de -78.85 % suite à son utilisation en 2023
- La diminution de l'estimation du versement de la subvention du département dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs de -29,69 %,
- La hausse du versement de la subvention de 2,78% par l'Etat pour le « programme de réussite éducative »
- La hausse modérée de la subvention de 1,38 % de la Ville vers le CCAS comme sollicité dans la lettre de cadrage du budget de la Ville.

Répartition des principales recettes



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'alimente d'années en années par l'amortissement des immobilisations et la reprise des résultats antérieurs auxquels il nous faut soustraire le besoin en dépenses d'investissement dont l'activité ne crée pas de besoin récurrent.

Les crédits d'investissement sont alloués au service CCAS qui alimente par des autorisations spéciales les services de la direction selon les besoins nouveaux et de remplacements.

a) Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2022/2023 - EN %	REPARTITION 2023 - EN %
TOTAL DEPENSES		147 501,62 €	129 585,00 €	9,41%	100%
20-IMMOBILISATION INCORPORELLES		9 240,00 €	11 000,00 €	-39,22%	6,26%
FRAIS ETUDES ET DE RECHERCHE	203	- €	- €	-100,00%	0,00%
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	205	9 240,00 €	11 000,00 €	19,58%	6,26%
21-IMMOBILISATION CORPORELLES		129 567,12 €	113 547,38 €	11,92%	87,84%
MATERIEL DE TRANSPORT	21828	5 960,00 €	30 000,00 €	246,92%	4,04%
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21838	2 600,00 €	5 000,00 €	1006,38%	1,76%
MOBILIER	21848	3 500,00 €	6 000,00 €	54,94%	2,37%
AUTRES IMMO. CORPORELLES	2188	117 507,12 €	72 547,38 €	5,33%	79,66%
RESTE A REALISER N-1		8 694,50 €	5 037,62 €	126,51%	5,89%

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 sont de **5 037,62 euros** et correspondent à :

- L'acquisition de vestiaires de bureau et d'une armoire métallique pour le club Timbaud,
- Le solde de l'acquisition d'un logiciel et de son matériel permettant de scanner et d'archiver les chèques reçus de l'ensemble des 4 régies de recettes.

b) Recettes d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		147 501,62 €	129 585,00 €	-12,15%	100%
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		948,00 €	6 000,97 €	533,01%	4,63%
FCTVA	10222	948,00 €	6 000,97 €	533,01%	4,63%
28-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%	16,98%
AMO-IMMO-CORPORELLES	28188	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00%	16,98%
REPRISE DU RESULTAT N-1	001	124 553,62 €	101 584,03 €	-18,44%	78,39%

Les dépenses et recettes d'investissement sont en diminution de 12,15% par rapport au BP 2023 en raison principale de la reprise du résultat N-1.

III-LES BUDGETS ANNEXES EN M22

RESIDENCE AUTONOMIE CAMILLE BARROY

Le budget primitif 2024 de la résidence autonomie Camille BARROY s'élève, toutes sections confondues, à **765 093 euros** contre 761 058,42 euros au budget primitif 2023, ce qui représente une augmentation de **0,53%**.

Le budget 2024 est présenté avec la reprise du résultat N-2 (excédent 2022) en section d'exploitation et avec la reprise anticipée du résultat N-1 (excédent 2023) en section d'investissement ainsi que les restes à réaliser (RAR) 2023.

Le budget 2024 prévoit un autofinancement de 30 000 € par un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement afin de financer la mise en place de détecteurs autonomes de fumée dans les halls des studios avec reports d'alarme sur téléphone portable des gardiens.

Les prévisions budgétaires par section

Sections	Pour mémoire : BP 2023	BP 2024
Exploitation	699 522,00 €	680 564,00 €
Dont résultat n-2 à l'article 002	16 831,53 €*	80 040,87 €*
Investissement	61 536,42 €	84 529,00 €
Dont résultat n-1 à l'article 001	50 030,42 €	42 540,80 €
Dont les restes à réaliser n-1	10 673,60 €	2 441,79 €

* Déficit

SECTION D'EXPLOITATION

a) Dépenses d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 EN %	REPARTITION 2024 EN %
TOTAL DEPENSES		699 522,00 €	680 564,00 €	-2,71%	100%
GROUPE I - DEPENSES AFFECTEES A L'EXPLOITATION COURANTE		139 399,47 €	159 250,00 €	14,24%	23,40%
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES DONT :	60	119 799,00€	148 050,00€	23,58%	21,75%
ALIMENTATION	60323	1 500,00€	- /	-100,00%	0,00%
EAUX	60611	23 000,00€	23 000,00€	0,00%	3,38%
ELECTRICITE	60612	21 000,00€	40 000,00€	90,48%	5,88%
CHAUFFAGE URBAIN	60613	68 000,00€	68 000,00€	0,00%	9,73%
PRODUITS D'ENTRETIEN	60622	1 500,00€	1 500,00€	0,00%	0,22%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60624	500,00€	500,00€	0,00%	0,07%
FOURNITURES ANIMATIONS	60625	299,00€	600,00€	100,67%	0,09%
FOURNITURES PETITS MATERIELS	60628	4 000,00€	4 000,00€	0,00%	0,57%
ALIMENTATION	6063	- /	10 450,00€		1,54%
SERVICES EXTERIEURS DONT :	62	19 600,47€	11 200,00€	-42,86%	1,65%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	6251	500,00€	200,00€	-60,00%	0,03%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6262	100,47€	100,00€	-0,47%	0,01%
ANALYSE MICROBIOLOGIQUE	6268	- /	600,00€		0,09%
ANIMATION	6268	19 000,00€	10 300,00€	-45,79%	1,51%
GROUPE II - DEPENSES AFFECTEES AU PERSONNEL		348 916,00 €	361 064,00 €	3,48%	53,05%
MAD-CCAS	6218	348 916,00€	361 064,00€	3,48%	53,05%
GROUPE III - DEPENSES AFFECTEES A LA STRUCTURE		194 375,00 €	130 250,00 €	-32,99%	19,14%
CHARGES LOCATIVES	614	105 000,00€	50 000,00€	-52,38%	7,35%
ENTRETIEN-REPARATION-BATIMENTS	6152	40 600,00€	24 000,00€	-40,89%	3,53%
ENTRETIEN-REPARATION-MAINTENANCE	615	22 675,00€	26 950,00€	18,85%	3,96%
ASSURANCES	616	16 500,00€	16 500,00€	0,00%	2,32%
AUTRES IMPOTS ET TAXES (SACEM)	637	500,00€	500,00€	0,00%	0,07%
DROIT UTILISATION LOGICIEL	6512	- /	1 200,00€		0,18%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	673	100,00€	100,00€	0,00%	0,01%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	9 000,00€	9 000,00€	0,00%	1,32%
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	023	- /	30 000,00 €		4,41%
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	16 831,53 €	- /	-100,00%	0,00%

➤ **Dépenses afférentes à l'exploitation (GROUPE I) : 159 250 €**

Ce groupe représente 23,40% du budget. Il est en augmentation de 14,24%. Cela s'explique par l'inflation sur les prix de l'électricité et de l'intégration pour la deuxième année consécutive des dépenses liées à l'animation auparavant sur le budget du CCAS, pour une meilleure visibilité des dépenses et recettes du budget de la résidence Camille BARROY.

➤ **Dépenses afférentes au personnel (GROUPE II) : 361 064 €**

Ce groupe est en augmentation de 3,48% et s'explique principalement par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024.

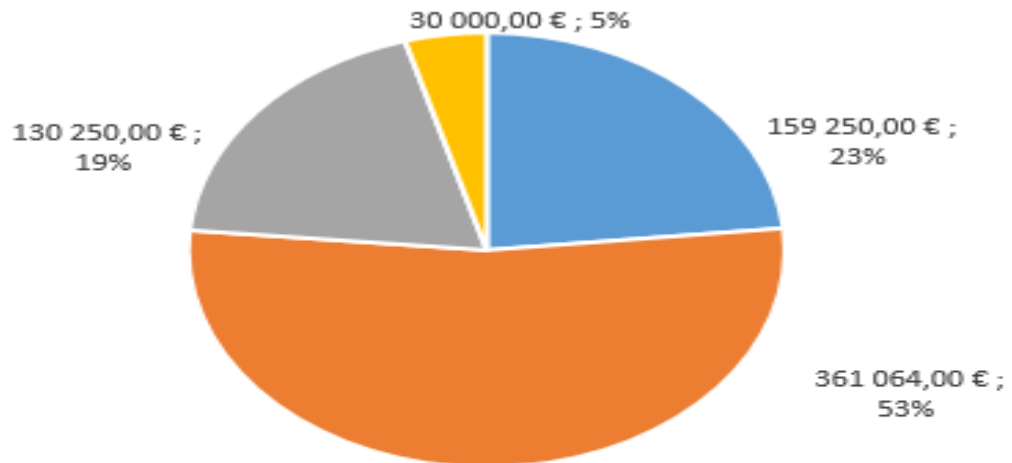
Cette dépense est réalisée sur le budget principal du CCAS et fait l'objet d'un remboursement par le budget annexe de Camille BARROY.

Au 1^{er} janvier 2024, la structure emploie 7.5 ETP.

➤ **Dépenses afférentes à la structure (GROUPE III) : 130 250 €**

Ce groupe diminue principalement par la fin de gestion du bâtiment par la SEMRO qui rétrocède le patrimoine à la Ville. Une nouvelle convention de gestion du bâtiment est conclue entre la Ville et le CCAS avec une redevance moins conséquente du fait de la fin des emprunts relatifs à la construction de la résidence. L'entretien du bâtiment et les contrats de maintenance représentant 7,49% de la section d'exploitation.

Répartition des dépenses de fonctionnement



- GROUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE
- GROUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL
- GROUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE
- VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 EN %	REPARTITION 2024 EN %
TOTAL RECETTES		699 522,00 €	680 564,00 €	-2,71%	100%
GRUPE I - PRODUITS DE LA TARIFICATION		434 000,00 €	370 000,00 €	-14,75%	54,37%
TARIFICATION PERSONNE HANDICAP	73418	434 000,00 €	370 000,00 €	-14,75%	54,37%
GRUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		265 422,00 €	230 423,13 €	-13,19%	33,86%
FORFAIT AUTONOMIE - DEPARTEMENT	7483	31 000,00 €	30 000,00 €	-3,23%	4,41%
SUBVENTION CCAS	7488	222 422,00 €	190 423,13 €	-14,39%	27,98%
PRODUITS FACTURES	7088	12 000,00 €	10 000,00 €	-16,67%	1,47%
GRUPE III - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	773	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	778	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	- €	80 040,87 €		11,76%

➤ **Produits de la tarification (Groupe I) : 370 000 €**

Ce groupe représente 54.37% du budget d'exploitation.

Les recettes liées aux redevances versées par les résidents sont en diminution de 14.7% du fait de la suspension temporaire des nouvelles admissions au sein de cette résidence, depuis le 1^{er} janvier 2023. En effet, et compte tenu de travaux de la ligne 15 à venir à proximité immédiate de la résidence et du manque de visibilité des impacts de ces travaux sur la résidence et ses habitants, il a été décidé d'orienter toutes les nouvelles demandes vers la résidence Ambroise CROIZAT plutôt que vers Camille BARROY.

➤ **Autres produits relatifs à l'exploitation (Groupe II) : 230 423.13 €**

Ce groupe, en diminution de 13,19 %, s'explique par la baisse de la subvention sollicitée au budget principal du CCAS car il prend en compte une partie des diminutions de dépenses, principalement le loyer versé auparavant à la SEMRO.

Ce groupe comprend également les recettes provenant de la blanchisserie et des charges des gardiens, qui devraient rester stables à 10 000 € et du forfait autonomie versé par le département de Seine Saint Denis à hauteur de 30 000 € dans le cadre du financement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'alimente d'années en années par l'amortissement des immobilisations et la reprise des résultats antérieurs auxquels il nous faut soustraire le besoin en dépenses d'investissement dont l'activité ne crée pas de besoin récurrent.

a) Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 EN %	REPARTITION 2024 EN %
TOTAL DEPENSES		61 536,42 €	84 529,00 €	37,36%	100%
16-EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		1 440,00 €	1 300,00 €	-9,72%	1,54%
CAUTION	165	1 440,00 €	1 300,00 €	-9,72%	1,54%
21-IMMOBILISATION CORPORELLES		49 422,82 €	80 787,21 €	63,46%	95,57%
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2183	15 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
MOBILIER	2184	15 000,00 €	70 000,00 €	366,67%	82,81%
AUTRES IMMO.CORPORELLES	2188	19 422,82 €	10 787,21 €	-44,46%	12,76%
RESTE A REALISER N-1		10 673,60 €	2 441,79 €	-77,12%	2,89%

Il est envisagé la mise en place de détecteurs autonomes de fumée dans les halls des studios avec reports d'alarme sur téléphone portable ventilée sur la ligne budgétaire « mobilier (2184) » et d'autres immobilisations-corporelles (2188) pour faire face aux dépenses qui pourraient se présenter durant l'année.

b) Recettes d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 EN %	REPARTITION 2024 EN %
TOTAL RECETTES		61 536,42 €	84 529,00 €	37,36%	100%
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		1 066,00 €	2 988,20 €	180,32%	3,54%
FCTVA	10222	1 066,00 €	2 988,20 €	180,32%	3,54%
16-EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		1 440,00 €	- €	-100,00%	0,00%
CAUTION	165	1 440,00 €	- €	-100,00%	0,00%
28-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	10,65%
AMO-IMMO-MOBILIERS	28184	800,00 €	800,00 €	0,00%	0,95%
AMO-IMMO-CORPORELLES	28188	8 200,00 €	8 200,00 €	0,00%	9,70%
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	021	- €	30 000,00 €		35,49%
REPRISE DU RESULTAT N-1	001	50 030,42 €	42 540,80 €	-14,97%	50,33%

RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Le budget primitif 2024 de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT s'élève, toutes sections confondues, à **1 032 670,64 euros** contre 954 114,69 euros au budget primitif 2023, ce qui représente une augmentation de 8,23%.

Le budget 2024 est présenté avec la reprise du résultat N-2 (excédent 2022 de 10 528,83 euros) en section d'exploitation et avec la reprise anticipée du résultat N-1 (excédent 2023 de 32 051,64 euros) en section d'investissement ainsi que les restes à réaliser (RAR 2023 de 4 942,36 euros).

Les prévisions budgétaires par section

Sections	Pour mémoire : BP 2023	BP 2024
Exploitation	919 883,00 €	986 152,00 €
Dont résultat n-2 à l'article 002	46 568,20 €	10 528,83 €
Investissement	34 231,69 €	46 518,64 €
Dont résultat n-1 à l'article 001	22 732,69 €	32 051,64 €
Dont les restes à réaliser n-1	18 591,72 €	4 942,36 €

SECTION D'EXPLOITATION

a) Dépenses d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		919 883,00 €	986 152,00 €	7,20%	100%
GROUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		194 050,80 €	212 260,00 €	9,38%	21,52%
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES DONT :	60	163 950,00 €	200 260,00 €	22,15%	20,31%
ALIMENTATION	60323	1 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
EAUX	60611	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00%	2,84%
ELECTRICITE	60612	17 000,00 €	34 000,00 €	100,00%	3,45%
CHAUFFAGE URBAIN	60613	112 000,00 €	123 000,00 €	9,82%	12,47%
GAZ	60618	- €	160,00 €		0,02%
PRODUITS D'ENTRETIEN	60622	2 500,00 €	2 000,00 €	-20,00%	0,20%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60624	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,05%
FOURNITURES ANIMATIONS	60625	650,00 €	650,00 €	0,00%	0,07%
FOURNITURES PETITS MATERIELS	60628	2 300,00 €	2 000,00 €	-13,04%	0,20%
ALIMENTATION-ANIMATION	6063	- €	9 950,00 €		1,01%
SERVICES EXTERIEURS DONT :	62	30 100,80 €	12 000,00 €	-60,13%	1,22%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	6251	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%	0,10%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6262	100,80 €	100,00 €	-0,79%	0,01%
DESINFECTION PUNAISE	6288	10 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
ANALYSE-MICROBIOLOGIQUE	6288	- €	600,00 €		0,06%
ANIMATION	6288	19 000,00 €	10 300,00 €	-45,79%	1,04%
GROUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		411 489,00 €	437 092,00 €	6,22%	44,32%
MAD-CCAS	6218	411 489,00 €	437 092,00 €	6,22%	44,32%
GROUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		267 775,00 €	336 800,00 €	25,78%	34,15%
CHARGES LOCATIVES	614	101 500,00 €	176 850,00 €	74,24%	17,93%
ENTRETIEN-REPARATION-BATIMENTS	6152	53 000,00 €	105 000,00 €	98,11%	10,65%
ENTRETIEN-REPARATION-MAINTENANCE	615..	20 275,00 €	30 100,00 €	48,46%	3,05%
ASSURANCES	616	9 000,00 €	10 000,00 €	11,11%	1,01%
TAXE FONCIERE	63512	64 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
TEOM	63513	9 850,00 €	- €	-100,00%	0,00%
AUTRES IMPOTS ET TAXES (SACEM)	637	950,00 €	950,00 €	0,00%	0,10%
DROIT UTILISATION LOGICIEL	6512	- €	1 200,00 €		0,12%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	673	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	678	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	9 000,00 €	12 500,00 €	38,89%	1,27%
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	46 568,20 €	- €	-100,00%	0,00%

➤ **Dépenses afférentes à l'exploitation (GROUPE I) : 212 260 €**

Les dépenses de ce groupe se composent essentiellement des dépenses de fluides auxquelles il faut ajouter les animations en résidence. Ces dépenses représentent près de 21,52 % du budget total. Il est en augmentation (9.38%) et s'explique par une hausse des dépenses liées à la hausse de l'énergie de 17,97% principalement sur l'électricité.

Il est également à noter que les dépenses liées à l'animation, auparavant sur le budget du CCAS sont présentes pour la deuxième année sur le budget de CROIZAT et restent stables.

➤ **Dépenses afférentes au personnel (GROUPE II) : 437 092 €**

Ce groupe représente près de 44,32 % du budget total. Il est en augmentation de 6.22% et s'explique principalement par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024.

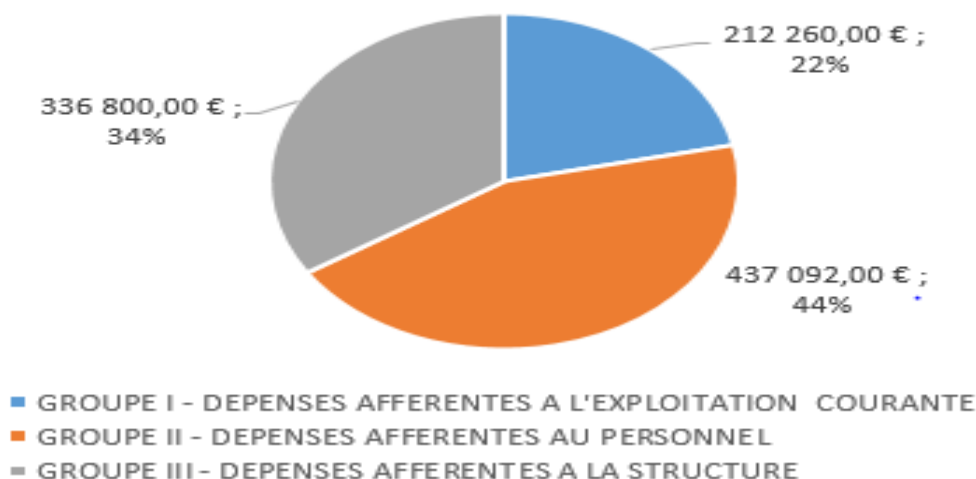
Cette dépense est réalisée sur le budget principal du CCAS et fait l'objet d'un remboursement par le budget annexe de Ambroise CROIZAT.

Au 1^{er} janvier 2024, la structure emploie 9.5 ETP.

➤ **Dépenses afférentes à la structure (GROUPE III) : 336 800 €**

Ce groupe comprend principalement le loyer versé au propriétaire (LOGIRYS), les travaux et les contrats de maintenance et représente près de 34.15% du budget total. Ce groupe est en forte augmentation de 25,78% principalement sur les campagnes d'entretien réalisées antérieurement. La résidence a été construite il y a 50 ans et nécessite un entretien plus important ; les crédits liés aux travaux dans les studios et parties communes ont ainsi été augmentés pour faire face au vieillissement de la résidence.

Répartition des dépenses de fonctionnement



b) Recettes d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		919 883,00 €	986 152,00 €	7,20%	100%
GROUPE I - PRODUITS DE LA TARIFICATION		396 000,00 €	428 000,00 €	8,08%	43,40%
TARIFICATION DES REDEVANCES	73418	396 000,00 €	428 000,00 €	8,08%	43,40%
GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		523 682,00 €	547 423,17 €	4,53%	55,51%
FORFAIT AUTONOMIE - DEPARTEMENT	7483	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	3,04%
SUBVENTION CCAS	7488	476 182,00 €	499 923,17 €	4,99%	50,69%
PRODUITS FACTURES	7088	17 500,00 €	17 500,00 €	0,00%	1,77%
GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		201,00 €	200,00 €	-0,50%	0,02%
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	773	101,00 €	100,00 €	-0,99%	0,01%
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	778	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	- €	10 528,83 €		1,07%

➤ **Produits de la tarification (Groupe I) : 428 000 €**

Ce groupe représente près de 43,40% du budget total.

L'augmentation de ce groupe met fin à une diminution d'activité de trois années consécutives de baisse en lien avec la crise sanitaire. Le taux d'occupation repart à la hausse compte tenu des nouvelles admissions dans le cadre de nouvelles demandes auprès de la résidence BARROY orientées vers la résidence CROIZAT. Il a été proposé d'augmenter marginalement les produits de la tarification afin d'amoinrir les surcoûts des dépenses liées à l'inflation des prix de l'énergie.

➤ **Autres produits relatifs à l'exploitation (Groupe II) : 547 423,17 €**

L'augmentation de ce groupe est de 4,53% et s'explique par l'augmentation de la subvention versée par le budget principal du CCAS. Ce groupe comprend également les recettes provenant de la blanchisserie et des charges des gardiens ainsi que le forfait autonomie versé par le département de la Seine Saint Denis pour financer les actions de prévention de la perte d'autonomie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'alimente d'années en années par l'amortissement des immobilisations et la reprise des résultats antérieurs auxquels il nous faut soustraire le besoin en dépenses d'investissement dont l'activité ne crée pas de besoin récurrent.

a) Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		34 231,69 €	46 518,64 €	35,89%	100%
16-EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		1 180,00 €	1 300,00 €	10,17%	2,79%
CAUTION	165	1 180,00 €	1 300,00 €	10,17%	2,79%
21-IMMOBILISATION CORPORELLES		14 459,97 €	40 276,28 €	178,54%	86,58%
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2183	5 000,00 €	20 276,28 €	305,53%	43,59%
MOBILIER	2184	4 459,97 €	- €	-100,00%	0,00%
AUTRES IMMO.CORPORELLES	2188	5 000,00 €	20 000,00 €	300,00%	42,99%
RESTE A REALISER N-1		18 591,72 €	4 942,36 €	-73,42%	10,62%

- Afin d'équilibrer la section d'investissement, des crédits sont ventilés sur les lignes budgétaires « mobilier (2184) », « autres immobilisations-divers (2188) » et « matériel de bureau (2183) » pour faire face aux dépenses qui pourraient se présenter durant l'année.
- Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 4 942,36 € et ils correspondent à l'acquisition d'un copieur.

b) Recettes d'investissement

- Le budget d'investissement est en augmentation de 35,89 %.
- Les recettes sont constituées du FCTVA pour 667 €, des amortissements pour 12 500 €, du remboursement des cautions à l'occasion du départ de résidents pour 1 300 € et de la reprise anticipée des résultats N-1 pour 32 051,64 €.

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		34 231,69 €	46 518,64 €	35,89%	100%
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		1 319,00 €	667,00 €	-49,43%	1,43%
FCTVA	10222	1 319,00 €	667,00 €	-49,43%	1,43%
16-EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		1 180,00 €	1 300,00 €	10,17%	2,79%
CAUTION	165	1 180,00 €	1 300,00 €	10,17%	2,79%
28-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		9 000,00 €	12 500,00 €	38,89%	26,87%
AMO-IMMO-MOBILIERS	28184	500,00 €	2 500,00 €	400,00%	5,37%
AMO-IMMO-CORPORELLES	28188	8 500,00 €	10 000,00 €	17,65%	21,50%
REPRISE DU RESULTAT N-1	001	22 732,69 €	32 051,64 €	40,99%	68,90%

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le budget primitif 2024 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'élève, toutes sections confondues, à **817 056** euros contre 862 228,89 euros au budget primitif 2023, ce qui représente une diminution de **5,24%**.

La subvention du budget principal représente **51,98 % du budget**.

Le budget 2024 est présenté avec la reprise du résultat N-2 (2022) en section d'exploitation et avec la reprise anticipée du résultat N-1 (2023) en section d'investissement.

Les prévisions budgétaires par section

Sections	Pour mémoire : BP 2023	BP 2024
Exploitation	836 356,78 €	803 159,00 €
Dont résultat n-2 à l'article 002	48 780,78€	49 765.24€
Investissement	25 872,11 €	13 897,00 €
Dont résultat n-1 à l'article 001	19 185,11 €	8 586,81 €
Dont les restes à réaliser n-1	6 584,40 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

c) Dépenses d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		836 356,78 €	803 159,00 €	-3,97%	100%
GRUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		26 049,78 €	25 400,00 €	-2,49%	3,16%
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES DONT :	60	9 050,00 €	11 900,00 €	31,49%	1,48%
ELECTRICITE	60612	5 000,00 €	5 600,00 €	12,00%	0,70%
CARBURANT	60621	1 000,00 €	900,00 €	-10,00%	0,11%
CARBURANT-TRANSPORT	60621	1 500,00 €	1 600,00 €	6,67%	0,20%
PRODUITS D'ENTRETIEN	60622	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00%	0,37%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60624	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,06%
AUTRES FOURNITURES FLEURS	60628	- €	250,00 €		0,03%
ALIMENTATION	6063	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
SERVICES EXTERIEURS DONT :	62	16 999,78 €	13 500,00 €	-20,59%	1,68%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	6251	12 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS-TRANSPORT	6251	500,00 €	- €	-100,00%	0,00%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6262	3 499,78 €	500,00 €	-85,71%	0,06%
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6283	- €	9 400,00 €		1,17%
FORMATION	6288	1 000,00 €	3 600,00 €	260,00%	0,45%
GRUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		791 357,00 €	756 059,00 €	-4,46%	94,14%
MAD-CCAS-AIDE A DOMICILE	6218	717 018,00 €	674 983,00 €	-5,86%	84,04%
MAD-CCAS-TRANSPORT	6218	74 339,00 €	81 076,00 €	9,06%	10,09%
GRUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		18 950,00 €	21 700,00 €	14,51%	2,70%
LOYERS-LOGIREP	6132		4 000,00 €		0,50%
CHARGES LOCATIVES	614	6 800,00 €	3 000,00 €	-55,88%	0,37%
ENTRETIEN-REPARATION-MAINTENANCE	615	7 450,00 €	8 400,00 €	12,75%	1,05%
ASSURANCES	616	- €	500,00 €		0,06%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	6541	100,00 €	700,00 €	600,00%	0,09%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	673	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	678	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,06%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	4 000,00 €	4 500,00 €	12,50%	0,56%

➤ **Dépenses afférentes à l'exploitation (GROUPE I) : 25 400 €**

La diminution de ce groupe est de 2,59%. Elle s'explique par la disparition des remboursements de déplacements des agents transférés sur le groupe II. Il est à noter que suite à la convention Ville et CCAS, ce groupe enregistre une nouvelle dépense relative aux frais de nettoyage des locaux.

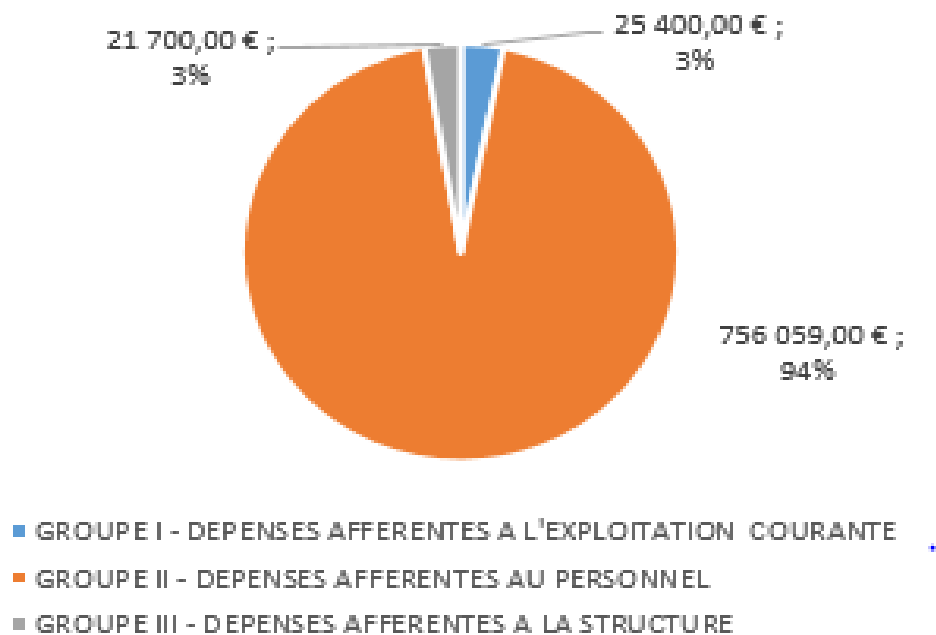
➤ **Dépenses afférentes au personnel (GROUPE II) : 756 059 €**

Ce groupe est en diminution de 4,46% principalement suite à l'ajustement des dépenses du personnel.

➤ **Dépenses afférentes à la structure (GROUPE III) : 21 700 €**

Ce groupe voit ses dépenses augmentées de 14,51%. Cela s'explique essentiellement par les nouvelles maintenances des outils d'information ainsi que sur la demande du Comptable publique d'inscrire des créances admises en non-valeur pour les exercices antérieurs. A noter également la prise en charge par le CCAS de la prime d'assurance véhicule dans le cadre de la convention ville-CCAS.

Répartition des dépenses de fonctionnement



d) Recettes d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		836 356,78 €	803 159,00 €	-3,97%	100%
GROUPE I - PRODUITS DE LA TARIFICATION		278 000,00 €	317 600,00 €	14,24%	39,54%
TARIFICATION A LA CHARGE DES USAGERS	73412	5 000,00 €	9 600,00 €	92,00%	1,20%
TARIFICATION A LA CHARGE DU SSD	7332411	270 000,00 €	308 000,00 €	14,07%	38,35%
TARIFICATION AUTRES	7388	3 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		509 476,00 €	435 693,76 €	-14,48%	54,25%
REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES	6459	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	0,25%
SUBVENTION CCAS	7488	501 476,00 €	424 693,76 €	-15,31%	52,88%
PRESTATIONS DE SERVICE-TRANSPORT	706	6 000,00 €	9 000,00 €	50,00%	1,12%
GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		100,00 €	100,00 €	0,00%	0,01%
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	773	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	778	50,00 €	50,00 €	0,00%	0,01%
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	48 780,78 €	49 765,24 €	2,02%	6,20%

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention versée par le CCAS (à hauteur de 424 693,76 € soit 52,88% des ressources du budget), des participations financières des bénéficiaires du service et de celles du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

- La diminution de la subvention versée par le budget principal du CCAS s'explique comme ci-dessous :
 - La revalorisation à la hausse des produits tarifés au 1^{er} janvier 2024 (prestations aide à domicile et service transport),
 - La baisse des dépenses de personnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'alimente d'années en années par l'amortissement des immobilisations et la reprise des résultats antérieurs auxquels il nous faut soustraire le besoin en dépenses d'investissement dont l'activité ne crée pas de besoin récurrent.

a) Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		25 872,11 €	13 897,00 €	-46,29%	100%
20-IMMOBILISATION INCORPORELLES		12 000,00 €	8 897,00 €	-25,86%	64,02%
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	205	12 000,00 €	8 897,00 €	-25,86%	64,02%
21-IMMOBILISATION CORPORELLES		7 287,71 €	5 000,00 €	-31,39%	35,98%
MATERIEL DIVERS	2188	7 287,71 €	5 000,00 €	-31,39%	35,98%
RESTE A REALISER N-1		6 584,40 €	- €	-100,00%	0,00%

b) Recettes d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		25 872,11 €	13 897,00 €	-46,29%	100%
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		647,00 €	810,19 €	25,22%	5,83%
FCTVA	10222	647,00 €	810,19 €	25,22%	5,83%
28-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		6 040,00 €	4 500,00 €	-25,50%	32,38%
AMO-IMMO-LOGICIELS	2805	2 011,00 €	500,00 €	-75,14%	3,60%
AMO-IMMO-MOBILIERS	28184	29,00 €	- €	-100,00%	0,00%
AMO-IMMO-CORPORELLES	28188	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	28,78%
REPRISE DU RESULTAT N-1	001	19 185,11 €	8 586,81 €	-55,24%	61,79%

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget primitif 2024 du Service de Soins infirmiers à Domicile s'élève, toutes sections confondues, à **1 033 568 euros** contre 1 102 459,40 euros au budget primitif 2023, ce qui représente une diminution de 6,25 %.

Le budget 2024 est présenté avec la reprise du résultat N-2 (2022) en section d'exploitation et avec la reprise anticipée du résultat N-1 (2023) en section d'investissement.

Ce budget a été élaboré et adressé à l'Agence Régionale de Santé (ARS) en octobre 2023.

Les prévisions budgétaires par section

Sections	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
Exploitation	1 014 766,00 €	947 153,00 €
Dont résultat n-2 à l'article 002	204 978,21€	240 710,98 €
Investissement	87 693.40 €	86 415,00 €
Dont résultat n-1 à l'article 001	76 193.40 €	76 538,59 €
Dont les restes à réaliser n-1	2 328,00 €	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

a) Dépenses d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		1 014 766,00 €	947 153,00 €	-6,66%	100%
GROUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		21 700,00 €	55 600,00 €	156,22%	5,87%
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES DONT :	60	15 100,00 €	41 200,00 €	172,85%	4,35%
ELECTRICITE	60612	2 800,00 €	4 700,00 €	67,86%	0,50%
CARBURANT	60621	8 300,00 €	6 000,00 €	-27,71%	0,63%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60624	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,05%
FOURNITURES MEDICALES	6066	3 500,00 €	30 000,00 €	757,14%	3,17%
SERVICES EXTERIEURS DONT :	62	6 600,00 €	14 400,00 €	118,18%	1,52%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	6251	1 100,00 €	600,00 €	-45,45%	0,06%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6262	1 500,00 €	500,00 €	-66,67%	0,05%
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6283	- €	9 300,00 €		0,98%
FORMATION	6288	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	0,42%
GROUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		923 891,00 €	825 253,00 €	-10,68%	87,13%
PERSONNEL EXTERIEUR	621	39 000,00 €	39 000,00 €	0,00%	4,12%
CHARGES DE PERSONNEL	63-64 / 621	884 891,00 €	786 253,00 €	-11,15%	83,01%
GROUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		69 175,00 €	66 300,00 €	-4,16%	7,00%
LOCATION COPIEURS	61352	850,00 €	- €	-100,00%	0,00%
CHARGES LOCATIVES	614	36 500,00 €	36 500,00 €	0,00%	3,85%
ENTRETIEN-REPARATION-MAINTENANCE	615	5 300,00 €	3 200,00 €	-39,62%	0,34%
ASSURANCES	616	6 675,00 €	3 000,00 €	-55,06%	0,32%
ETUDE	617	10 000,00 €	12 500,00 €	25,00%	1,32%
AUTRES-ADHESION/DOCUMENTATION	618	850,00 €	900,00 €	5,88%	0,10%
DROIT UTILISATION LOGICIEL	6512	- €	1 200,00 €		0,13%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	68	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	0,95%

➤ **Dépenses afférentes à l'exploitation (GROUPE I) : 55 600,00 €**

Ce groupe représente 5,87% du budget. Il augmente de 156,22%. Cela s'explique principalement par la prise en charge des fournitures médicales précédemment apportées par les usagers ainsi que les frais de nettoyage des locaux qui se trouvent maintenant inclus dans la convention actant les transferts Ville / CCAS.

➤ **Dépenses afférentes au personnel (GROUPE II) : 825 253,00 €**

Ce groupe, le plus important, représente près de 87.3% du budget total. Il comprend les frais infirmiers et les charges de personnel.

Au 1^{er} janvier 2024, la structure compte 17.54 ETP parmi lesquels 3 ETP d'aides-soignants vacants.

Cette dépense est réalisée sur le budget principal du CCAS et fait l'objet d'un remboursement trimestriel par le budget annexe du SSIAD.

Ce groupe est en diminution de 10,68% et s'explique principalement par la diminution de la dotation annuelle versée par l'Agence Régionale de Santé. En effet, avec la réforme de la tarification des SSIAD, la dotation de l'ARS versée au SSIAD de Rosny-sous-Bois est revue à la baisse durant les 5 prochaines années. Un travail sera mené dès 2024 pour prendre en charge de nouveaux patients et organiser des tournées plus importantes permettant d'augmenter la dotation annuelle de l'ARS et par conséquent de recruter de nouveaux aides-soignants.

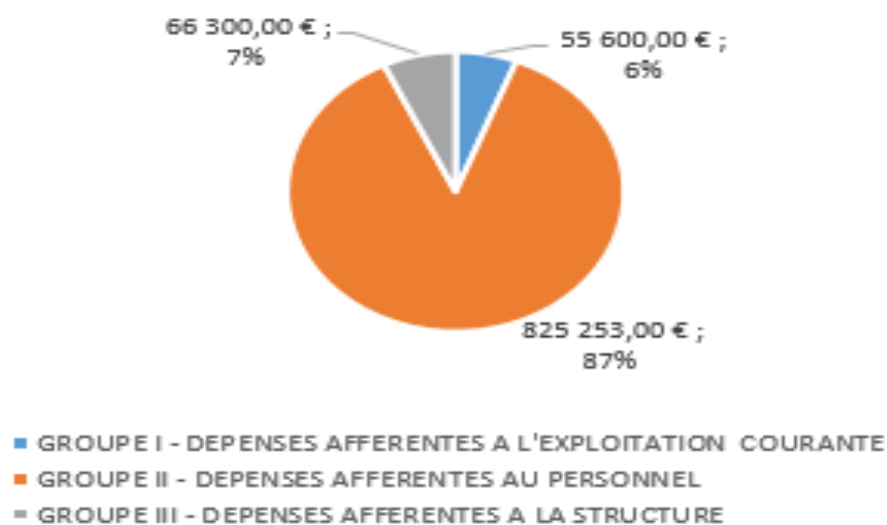
➤ **Dépenses afférentes à la structure (GROUPE III) : 66 300,00 €**

Ce groupe est en diminution de 2 875 € essentiellement sur les dépenses relatives aux assurances de la flotte automobile pour lesquelles la Ville va prendre en charge le premier semestre 2024 qui doit permettre l'élaboration d'un nouveau marché public en groupement de commande Ville et CCAS.

En l'absence de convention entre la Ville et le CCAS en 2023, les dépenses relatives aux charges locatives n'étaient pas prises en compte. En 2024 ces dépenses devraient être prises en compte directement par le SSIAD si les baux de location sont mis au nom du CCAS.

Des crédits d'un montant de 12 500 € sont par ailleurs prévus au BP 2024 afin de financer l'accompagnement du SSIAD par un Cabinet extérieur dans le cadre de la création du service autonomie à domicile (SAD), d'ici mi-2025.

Répartition des dépenses de fonctionnement



a) Recettes d'exploitation

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		1 014 766,00 €	947 153,00 €	-6,66%	100%
GROUPE I - PRODUITS DE LA TARIFICATION		804 787,79 €	705 942,02 €	-12,28%	74,53%
<i>FORFAIT GLOBAL DE SOINS</i>	7311121	804 787,79 €	705 942,02 €	-12,28%	74,53%
GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		5 000,00 €	500,00 €	-90,00%	0,05%
<i>REMBOURSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES</i>	6459	5 000,00 €	500,00 €	-90,00%	0,05%
GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		- €	- €		
REPRISE DU RESULTAT N-2	002	204 978,21 €	240 710,98 €	17,43%	25,41%

➤ Le montant définitif de la dotation annuelle allouée par l'ARS sera communiqué au cours de l'exercice 2024.

Ces propositions budgétaires et l'affectation du résultat peuvent être modifiées par les services de l'ARS qui tiendront compte d'un résultat excédentaire et du nouveau taux directeur.

L'année 2024 est marquée par la réforme de la tarification des SSIAD qui est entrée en vigueur progressivement depuis le 1er janvier 2023. Elle a pour objectif de mieux prendre en compte dans la tarification des structures les besoins en soins et le niveau de dépendance des personnes qu'elles accompagnent et de lutter contre les refus de prise en charge. Le financement passe ainsi d'une dotation soins forfaitaire invariable quelle que soit l'activité du service, à une dotation qui est en adéquation avec le profil des personnes accompagnées et de la structure. Les crédits supplémentaires alloués permettront d'accompagner des personnes ayant des besoins en soins importants et une perte d'autonomie élevée.

Il est constaté une diminution de la dotation annuelle de l'ARS du fait de cette réforme de la tarification des SSIAD. Selon cette réforme, le forfait global de soins projeté, versé par l'ARS, se décompose de la manière suivante :

- Un financement au titre des frais de structure : il s'agit d'un forfait annuel selon le nombre de places autorisées ;
- Un financement au titre des interventions au domicile : il existe 9 types de forfaits hebdomadaires selon le GIR de la personne, la prise en charge ou non les week-ends, la prise en charge avec interventions ou non d'un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE). Ainsi, le forfait sera plus important pour une personne en GIR 1, avec interventions en semaine et week-end, et interventions d'IDE que celui d'une personne en GIR 5 (donc plus autonome), sans interventions le week-end et avec uniquement des soins de nursing réalisés par des aides-soignants.

Le montant du forfait a été calculé selon des éléments transmis par le SSIAD de Rosny-sous-Bois en 2022 (juin et septembre). Selon ces éléments, la dotation annuelle versée par l'ARS sera moins importante que les années précédentes et un mécanisme de convergence entre 2023 et 2027 a été instauré.

Ainsi, le SSIAD de Rosny-sous-Bois voit sa dotation diminuée de 58 149 € sur 5 ans ce qui ne correspond pas à l'ensemble de ses besoins, à équipe complète.

Pour 2024, le service doit donc adapter ses dépenses, notamment au niveau de la masse salariale (groupe 2) à la dotation annuelle prévisionnelle. Cela signifie que tous les postes vacants ne pourront pas être remplacés dans l'immédiat. L'objectif prioritaire est de prendre en charge de nouveaux patients, donc d'augmenter les tournées de chaque soignant, et d'accompagner des patients plus lourds afin d'avoir une dotation plus importante les années suivantes, ce qui permettra au service de recruter de nouveaux agents.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'alimente d'années en années par l'amortissement des immobilisations et la reprise des résultats antérieurs auxquels il nous faut soustraire le besoin en dépense d'investissement dont l'activité ne crée pas de besoin récurrent.

a) Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL DEPENSES		87 693,40 €	86 415,00 €	-1,46%	100%
20-IMMOBILISATION INCORPORELLES		- €	14 000,00 €		16,20%
<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES</i>	205	• €	14 000,00 €		16,20%
21-IMMOBILISATION CORPORELLES		85 365,40 €	72 415,00 €	-15,17%	83,80%
<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	2182	43 973,00 €	60 000,00 €	36,45%	69,43%
<i>EQUIP-TELEPHONIE</i>	2183	- €	5 000,00 €		5,79%
<i>MOBILIER</i>	2184	20 000,00 €	- €	-100,00%	0,00%
<i>AUTRES IMMO.CORPORELLES</i>	2188	21 392,40 €	7 415,00 €	-65,34%	8,58%

b) Recettes d'investissement

	ARTICLE	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION 2023/2024 - EN %	REPARTITION 2024 - EN %
TOTAL RECETTES		87 693,40 €	86 415,00 €	-1,46%	100%
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		2 500,00 €	876,41 €	-64,94%	1,01%
<i>FCTVA</i>	10222	2 500,00 €	876,41 €	-64,94%	1,01%
28-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	10,41%
<i>AMO-IMMO-LOGICIELS</i>	2805	779,00 €	779,00 €	0,00%	0,90%
<i>AMO-IMMO-VEHICULES</i>	28182	6 205,00 €	6 205,00 €	0,00%	7,18%
<i>AMO-IMMO-MOBILIER</i>	28184	1 031,00 €	1 031,00 €	0,00%	1,19%
<i>AMO-IMMO-CORPORELLES</i>	28188	985,00 €	985,00 €	0,00%	1,14%
REPRISE DU RESULTAT N-1	001	76 193,40 €	76 538,59 €	0,45%	88,57%